

Décret

Générale

colonial

Décret n° 08-422-1932 Promulgation de l'arrangement commercial signé à Athènes, le 25 mai 1931, entre la France et la Grèce.

n° 08-422-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 novembre 1931

Numéro JO
n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro
31 janvier 1932

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le Sénat et la Chambre des députés ayant approuvé l'arrangement commercial signé à Athènes, le 23 mai 1931, entre la France et la Grèce et les ratifications de cet arrangement ayant été échangées à Athènes, le 14 octobre 1931, ledit arrangement, dont le teneur suit (1), recevra sa pleine et entière exécution. Art. 2.— Le Ministre des affaires étrangères, le Ministre des finances, le Ministre du budget, le Ministre du commerce et de l'industrie, le Ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Paul DOUMER. Par le Président de la République : Le Ministre des affaires étrangères, Aristide BRIAND. Le Ministre des finances, P.-E. FLANDIN. Le Ministre du budget, François PIÉTRI. Le Ministre du commerce et de l'industrie, Louis ROLLIN. Le Ministre de l'agriculture, André TARDIEU.